



RAPPORT DU JURY BELGE

13° SESSION DES CONCOURS EUROPAN

PREMIERE SESSION DU JURY BELGE

Charleroi (B), 2 et 3 octobre 2015

COMPOSITION DU JURY

COMMANDE URBAINE / ARCHITECTURALE

Martine RIDIAUX, Architecte, Direction de l'Aménagement opérationnel de Wallonie
Emmanuel LAURENT, Head of Property Development Department / ArcelorMittal Belgium Real Estate (and Holland)

DESIGN URBAIN/ARCHITECTURAL

Anne-Mie DEPUYDT, Architecte, bureau uapS, www.uaps.net, Paris
Laura FALCONE, Architecte, équipe Due di Quattro, lauréat d'Europan 11 (Sambreville), Italie
Makan RAFATJOU, Architecte Urbaniste, <http://www.makan-rafatdjou.com>, Paris.
Bernard DEFFET, Architecte Urbaniste, <http://www.baumans-deffet.be>, Liège, Belgique.

PERSONNALITE

Bernard REICHEN, Architecte Urbaniste, <http://www.reichen-robot.fr>, Paris.

SUPPLEANTS

Jean-Michel DEGRAEVE, Architecte Urbaniste, V-P d'EUROPAN Belgique, Bureau Habitat-Concept
Fabienne HENNEQUIN, ir-architecte Urbaniste, Liège, Belgique

Membres supplémentaires pour le projet suisse :

Robert PROST, ingénieur ENSAM, architecte DESA à Paris
Jürg CAPOL, architecte, Lausanne

Madame RIDIAUX a demandé de bien vouloir excuser son absence aux séances des 2 et 3 octobre auprès des autres membres du jury. Monsieur Jean-Michel DEGRAEVE, initialement premier suppléant, a dès lors occupé le poste laissé vacant.

Visites des sites

Avant d'entamer leurs délibérations, les membres du jury visitent traditionnellement les sites proposés aux candidats.

La matinée de ce vendredi fut donc réservée à ces visites de sites

Le premier site visité fut Libramont où les membres du jury ont été accueillis par des représentants de la Ville de Libramont.

Ils ont ensuite repris la route vers Charleroi où les attendait Monsieur MAILLIS, Bouwmeester de la ville de Charleroi.

Les membres du jury ont ainsi pu s'imprégner des contextes et intégrer les programmes et problématiques liées à chaque site.

Après cette matinée, la séance de délibération débute à 14H30 au château de Monceau de Charleroi.

Le jury aura à juger 44 projets rendus sur le site de Charleroi, 18 projets rendus sur le site de Libramont, et 19 projets sur le site de Genève (Suisse). (La Belgique a en effet accepté d'accueillir la Suisse pour cette 13^e session d'Europan).

Introduction de Pierre Sauveur, Président, rappelant à l'attention des membres du jury quelques points importants :

1. Thématiques et procédures d'Europan

- Les projets doivent s'inscrire dans la **thématique** d'Europan à savoir « **LA VILLE ADAPTABLE 2** »

Le thème d'Europan 13 poursuit ainsi le thème générique d'Europan 12 sur "la ville adaptable".

Adaptation à la nécessité d'un développement plus durable, mais aussi au contexte de crise économique que traverse la plupart des villes européennes.

Le jury fonctionnera en respectant les procédures de concours internes au structures Europen à savoir :

Première session

Au début de cette session, le jury désigne un président parmi ses membres et adopte sa méthode de travail. Des représentants des sites peuvent être intégrés à cette étape. Le jury examine ensuite les projets ne respectant pas les prescriptions afin de décider de l'élimination ou non de l'équipe en défaut.

Plus tard, il évalue les propositions selon le contenu conceptuel et l'apport innovant par rapport au thème d'Europan 13 et présélectionne 10 à 20% des projets rendus.

Seconde session

Lors de la seconde session, le jury examine seul et de façon indépendante l'ensemble des projets présélectionnés, en débat et choisit les lauréats, les mentionnés et les mentions spéciales. L'examen des projets pourra se baser sur : la relation entre leur concept et le site ; leur pertinence par rapport aux thème et enjeux du développement durable et de l'adaptabilité ; la pertinence de leur programme par rapport au cadre programmatique du site dans lequel elles s'inscrivent ; leur capacité à s'inscrire dans un processus urbain adapté au contexte ; l'aspect innovant des espaces publics proposés ; la prise en compte du rapport entre différentes fonctions; leurs qualités architecturales et techniques.

Enfin le jury rédige un rapport explicitant les raisons du choix des projets lauréats, mentionnés et mentions spéciales au regard des demandes du concours et des sites concernés.

Chaque pays dispose en moyenne dans son budget de l'équivalent d'une prime de Lauréat et d'une prime de Mentionné par site. Cela étant, le jugement est global et le choix des équipes primées ne dépend pas d'une répartition égale entre les sites ; le jury peut donc distribuer les primes comme il le souhaite et décider de ne pas attribuer l'ensemble de celles-ci. Dans ce cas, les raisons en seront rendues publiques. Le jury peut décerner une Mention spéciale à tout projet porteur d'idées ou visions innovantes, mais ne répondant pas aux exigences du site pour être primé comme lauréat ou mentionné. Les auteurs de ces propositions ne reçoivent pas de primes. Le jury peut librement décider du remplacement des propositions primées qui seraient disqualifiées lors de la vérification de la validité de la participation au concours.

- le jury se décline en **3 temps**, 2 sessions de jury et un Forum à Bratislava prévu en novembre 2015, au cours duquel des débats s'ouvriront avec les experts internationaux autour des projets retenus par les jurys nationaux lors de cette première session.

2. Election du Président de jury

Monsieur Bernard DEFFET est élu Président à l'unanimité des membres.

3. Représentations des Villes

Monsieur MAILLIS, Bouwmeester de la ville de Charleroi, assiste à la délibération sur les projets de Charleroi, et complète la présentation qui avait été entamée in situ.

4. Modalités de jugement des projets

1. Le jury choisit de débiter son analyse par celle des projets présentés sur le site de Charleroi.
2. Il met sur pied sa procédure de jugement
 - Prise de connaissance de l'analyse technique préalable, qui est exposée projet par projet.
 - L'analyse technique aborde les aspects suivants :
 - Conformité des documents présentés
 - Concept général Site de réflexion/ Site d'action
 - Examen des critères d'attribution
 - Eléments spécifiques du projet sur site d'étude et site d'action.
 - Débat sur chaque projet et première sélection (projet soit éliminé – soit retenu)

5. Elimination de projets non conformes

Tous les projets rendus respectent le règlement EUROPAN. Aucun projet n'a donc dû être éliminé.

A. Site de Charleroi

Le jury prend connaissance de façon détaillée de l'analyse technique qui lui est présentée projet par projet.

L'analyse technique aborde les aspects suivants :

1. Concept général (thème et sous-thème) sur les sites de réflexion et d'action
2. Examen des critères d'attribution au niveau du site d'étude et du site d'action
3. Eléments spécifiques du projet sur site d'étude et site d'action

Cette analyse est précédée d'un rappel du cadre programmatique et des informations qui ont été délivrées aux candidats :

Situation Charleroi, Gilly, Place Destrée

Population 203.753 hab.

Site d'étude c. 11,4 ha - **Site de projet** 2,5 ha

Site proposé par Ville de Charleroi, Bouwmeester de Charleroi

Propriétaires du site Ville de Charleroi

Comment le site peut-il contribuer à rendre la ville plus adaptable ?

Ancienne commune industrielle à l'Est de Charleroi, Gilly s'est développée le long de voies de communication reliant le Nord de l'agglomération carolorégienne à la ville de Châtelet au Sud ainsi que le centre Charleroi à sa périphérie Est vers Fleurus et Namur. Avec ses nombreux commerces et équipements publics, le carrefour des "Quatre bras de Gilly" constitue le pôle d'attraction de l'ancienne commune aujourd'hui fusionnée avec Charleroi. La circulation de transit est déviée par la voie rapide dite "Route de la Basse Sambre" et le tram a été remplacé par un métro léger en site propre dans la traversée de Gilly. Malgré une perte de vitalité économique et une diminution de sa vie sociale, les Quatre bras reste le coeur de Gilly. Son attractivité doit cependant être renforcée afin de lui redonner une qualité de vie et une intensité urbaine permettant le renouveau du quartier.

Stratégie de la ville

La ville de Charleroi a connu un important développement économique grâce à ses charbonnages, usines sidérurgiques et verreries. A l'instar des villes industrielles, son habitat est intimement imbriqué avec les lieux d'activités et traversé par de nombreuses infrastructures routières, fluviales et de transports en commun. Suite à la désindustrialisation et l'arrêt des anciennes activités, la ville a entamé un processus de reconversion. Un des axes d'intervention vise à rendre la ville aux habitants. Un important travail de rénovation du centre-ville est en cours de réalisation. Ville polycentrique résultant de l'addition de communes industrielles autonomes jusqu'à la fusion des communes en 1977, les autorités communales souhaitent compléter cette action en centre-ville par des interventions sur les pôles secondaires. Le site de la Place Destrée à Gilly est l'un de ces projets.

Définition du site

Au nord des Quatre bras de Gilly, la place Destrée accueille la Maison communale annexe. Elle constitue le coeur d'un quartier de service public comprenant différents équipements: bâtiments scolaires, complexe sportif, centre culturel, bibliothèques, locaux pour associations et parking public. Le métro léger traverse le site en souterrain avec un arrêt accessible depuis la Place Destrée. Bâtiment isolé au centre d'une vaste étendue, la Maison communale présente une imposante volumétrie cachant la partie arrière de l'espace public. Envahie par le stationnement, cette surface ne joue pas son rôle d'espace de convivialité et de cohésion sociale. Les autorités communales souhaitent revoir

l'organisation de l'espace public entourant la Maison communale, tant sa partie avant sur la chaussée de Lodelinsart que sa partie arrière, en conservant une liaison avec la chaussée de Charleroi au sud.

Futur du site en relation à la famille de site et à l'Adaptabilité

La volonté communale est de créer une place publique multifonctionnelle, conviviale, attractive par ses ambiances variées, afin qu'elle constitue le pôle urbain du quartier. Si cette volonté de développer l'attractivité du site est clairement affirmée, les options d'aménagement sont ouvertes. Avec Europan 13, la ville souhaite obtenir un schéma de développement évolutif qui, tout en permettant la poursuite des activités existantes sur le site, prenne en compte les mutations en cours ou attendues. Les parkings existants sont à déplacer à un autre emplacement sur le site de projet. Des opérations de renouvellement de l'habitat ancien sont en cours d'exécution aux environs du site de projet. Par la réorganisation du site, la ville souhaite renforcer l'intérêt des promoteurs immobiliers privés pour de nouvelles opérations de logements publics et privés.

La réflexion sur l'avenir des bâtiments publics occupant le site de projet est également à intégrer dans la réflexion. Selon les options de la réorganisation administrative de la ville en cours de réflexion, la fonction administrative de la Maison communale annexe sera préservée. Les participants sont invités à développer une réflexion sur le rez-de-chaussée de ce bâtiment et sur les rapports entre l'intérieur et l'espace public. Les accès au centre culturel « Temps choisi » sont à repenser. L'organisation du complexe sportif est à revoir, démolition/reconstruction ou rénovation. Comme le sort de certains bâtiments du site de projet est incertain, les candidats sont invités à proposer une solution évolutive qui permette le maintien du fonctionnement du site durant son étape de "retournement".

Les 44 projets présentés sont :

AQ539 - SERPENTINE LINE -
AX882 - GILLY QUOTIDIEN PROCESSUS ITÉRATIF POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL -
BJ041 - EQUIPPED GROUND -
CA825 - FORUM -
CR499 - GILLY CITY CAMPUS -
DJ405 - CULTURAL COMMONS³ -
EH195 - CONVERGENCES
EK746 - TERRILS -
EP370 - FAIRE PLACE -
EU710 - GILLY'S BANDS -
GR642 - LA PLACE D(E)STRÉE(YANTE) -
HD051 - CROSSROADS -
HJ062 - RADIEUSE CITADINITE -
HK604 - ÆUROPLAN DE LA LUMIÈRE 13.42 -
HP962 - AT THE CROSSROADS -
IP737 - CITIZENS GAMES -
KK593 - RE-VEILING GILLY -
KU317 - MAKING ROOM FOR GILLY
LM842 - LES CHAMPS DESTREE -
LN129 - QUATRE COURS -
LS756 - GILLY JUMPER - CONDITIONS FOR THE CORE OF THE EAST METROPOLITAN DISTRICT
MG473 - PLACE TO PLAY -
NW470 - CAMERA -
OA648 - GILLY'S PUBLIC CARPET -
OI910 - IDEAL IDENTITY -
OJ597 - GILLY 2020 -
OU508 - SUR LES PAVÉS, LA PLACE! -

PA512 - UNITY -
PE471 - CHOISIR A TEMPS - CHOOSE RIGHT ON TIME -
QD457 - SUR LES PAVÉS, LA PLACE!
SG470 - WALK THE BLACK LINE -
SJ255 - DRAG AND DROP -
SL348 - L'ESPACE D'UN TEMPS CHOISI -
SU252 - JARDIN DESTRÉE - REVEALING THE CITY, UNLOCKING THE GARDEN -
SV377 - IN PRAISE OF PLACE DESTRÉE -
TW710 - GILLY MADE IT YOURSELF
UD850 - LA GILLYETTE -
UI005 - GET GILLY TOGETHER -
XE665 - IN CUBE GILLY -
XJ924 - CHARLEROI - PARKING - YEAR(S) -
XQ173 - THE HETEROTOPIA POOL
YZ372 - UNFOLDING GILLY: THE HIDDEN URBANITIES OF THE WELFARE CITY -
ZK130 - 4 SAISONS À GILLY -
ZO497 - RÉFLEXION -

Selon le règlement des procédures internes aux structures Europan, le jury évalue les propositions selon le contenu conceptuel et l'apport innovant par rapport au thème d'Europan 13 (« adaptabilité).

C'est donc pour des raisons d'ordre conceptuel, de manque d'innovation proposée et/ou d'inadéquation au thème de l'adaptabilité que les projets sont rejetés.

Ces projets n'ont pas répondu de façon suffisante aux sous thématiques que constituaient l'enjeu de la résilience (difficulté de prolonger ou retrouver une identité aux éléments structurants de la ville (bâti ou paysager)), l'objectif de l'adaptabilité sociale (conciliation de la cohérence de ces structures avec l'évolutivité des usages et des pratiques) ou bien encore la modalité de l'économie (tenir compte de la crise économique dans la proposition de gestion des transformations urbaines)

A l'issue de cette analyse, les 7 projets suivants sont retenus :

- EH195 - CONVERGENCES -
- KU317 – MAKING ROOM FOR GILLY -
- LS756 - GILLY JUMPER - CONDITIONS FOR THE CORE OF THE EAST METROPOLITAIN DISTRICT -
- QD457 - SUR LES PAVÉS, LA PLACE! -
- TW710 - GILLY MADE IT YOURSELF -
- XQ173 - LE HETEROTOPIA POOL -
- ZO497 - REFLEXION -

Commentaires par projet :

EH 195 Convergences

Principe général

Le projet propose une « clarification du site » au départ d'un catalogue d'interventions classées en 4 opportunités:

sol institutionnel = place Destrée

sol structuré = partie nord arrière maison communale

sol collectif = partie sud

sol partagé = habitat rue du Calvaire.

Adaptabilité :

Polyfonctionnalité des espaces publics

Projet = processus d'adaptation progressive: ex: jardin communs rue du Calvaire devenant logements collectifs

Intérêt du projet :

Création d'un sol structuré proposant différents niveaux (gradins) créant des « balcons »

Projet plutôt réaliste.

Le projet intègre les cours d'écoles dans sa réflexion globale.

Description intéressante de diversité des usages dans les espaces créés, cependant peu retranscrites dans les perspectives proposées.

KU 317 Making room for Gilly

Principe général

Redéfinir les relations entre les bâtiments existants et l'espace public selon les principes suivants: vide d'une large pièce urbaine; redéfinition des rapports entre les bâtiments: écoles, complexe sportif, maison communale, logements; réutilisation/connexion/communication partagée

Adaptabilité :

Processus annoncé comme évolutif

Plus qu'un planning d'intervention, la démarche se veut un partage approfondi entre la ville, les habitants, les promoteurs et les urbanistes.

Intérêt du projet :

Justesse d'interventions par rapport à l'existant, notamment au niveau des échelles.

La ligne de métro sert de structuration au projet qui se développe autour de bâtiments « filtres »

Structuration et différenciation très forte des espaces par le biais du bâti d'une part et des vides créés d'autre part.

Restructuration de la place arrière en place urbaine, auvent, nouvelles entrées des écoles et de la maison communale, parkings.

Bonne cohérence entre la conception spatiale et la conception architecturale en proposant du construit léger et réaliste

LS 756 Gilly Jumper

Principe général

Processus d'activation du site au moyen de trois ambitions:

- résilience par de nouveaux espaces publics,

- offre d'espaces potentiels par une structure évolutive à l'angle Calvaire/chaussée de Charleroi qui constitue un élément urbain fort

- co-construction par une programmation ouverte

Adaptabilité :

Parking en silo transformable en logements

Phasage non précisé

Concertation de l'ensemble des acteurs dans le processus de réalisation du projet

Intérêt du projet :

Structuration du projet sur le tracé du métro en proposant un axe piétonnier couvert reliant les 2 stations de métro

Bon rapport d'échelle, bon rapport avec les voiries.

La place publique devient un vaste espace ouvert offrant 2 grandes zones (l'une minérale, l'autre végétale)

Il y a une grande clarté de l'espace public redessiné et qui oppose 2 pôles.
Création d'une nouvelle structure (carrefour du Calvaire) abritant diverses possibilités de fonctionnalités (bureaux , logements, parkings), signal urbain à l'arrière du site.

QD 457 Sur les pavés, la place

Principe général

Refaire, de l'actuel espace fragmenté et déconnecté, un espace public collectif par la création d'un grand espace public couvrant l'ensemble du site. Etabli sur une trame triangulaire, ce « pavage » devient l'élément iconique du projet et intègre les différents éléments du site, existants ou nouveaux (plots)

Adaptabilité :

Nouveaux immeubles multifonctionnels

Planification non abordée

Intérêt du projet :

Principe d'une grande trame qui, dans ses mouvements ondulatoires, unifie et reconnecte les différentes zones et fonctionnalités du site (exemple de la liaison directe avec l'entrée du métro)

Le projet offre de nouvelles perspectives à la place (démolition du complexe sportif existant)

Les parking sont projetés souterrains, mais non dessinés.

Uniformité du lieu dont le continuum du sol rattache les différents éléments programmatiques.

La présentation du projet témoigne d'un imaginaire fort.

TW 710 Gilly – Made it yourself

Principe général

Axe piétonnier entre les 2 stations de métro avec la création d'une grande place publique ceinturée de bâtiments reliant la place Destrée et l'arrière de la maison communale, réaménagée comme point central du projet

Adaptabilité :

6 scénarios proposés variant selon les besoins et demandes des habitants

3 phases détaillées

Intérêt du projet :

Cohérence globale du projet, accompagné de scénarii de phasages.

Proposition de nouveau quartier avec des percées, permettant une restructuration par rapport aux rues existantes.

Création d'une place publique en liaison avec la place Destrée, ceinturée de nouveaux bâtiments (nouveau centre sportif construit sur niveaux de parking, bâtiment de fermeture de cour d'école présentant toutefois de larges passages ouverts au niveau du rez-de-chaussée).

Réinterprétation de l'intérieur d'îlot en espaces pédagogiques (en connection avec école secondaire voisine).

XQ 173 The heterotopia pool

Principe général

Le projet propose la création d'un grand espace « hétérotopique – espace concret de l'utopie », situé sous le niveau actuel du site qui forme une sorte de « piscine » de 235 m x 32,50 m, complétée d'une tour panoramique.

Travail en sous-œuvre avec soutènement par piliers (création d'espaces ouverts)

Adaptabilité :

Aspect peu ou pas développé, et se résumant à une seule phase vu le principe global du projet (création d'un niveau inférieur général)

Intérêt du projet :

Le parti de « descendre la place » crée une liaison directe avec l'accès au métro, et propose un grand espace piétonnier sous le niveau actuel.

L'espace projeté est structuré et s'ouvre sur les cours d'écoles, en proposant une connectivité par une prolongation des espaces verts.

ZO 497 ré-Flexion

Principe général

Stratégie de « lieux complémentaires » selon O.M.Ungers

Séquence de 4 lieux publics distincts organisée par des immeubles implantés autour de l'axe de symétrie des bâtiments du CECS

Adaptabilité :

3 stratégies d'occupation des espaces publics: normale/féria/grand parking

> bloc central de logements sur une trame de 6 m offrant une diversité typologique de 36 à 218 m²

> occupations variables du hall sportif

Planification proposée en 4 étapes

Intérêt du projet :

Géométrie urbaine réfléchie dans la relation entre la place avant et les 2 places redéfinies. Le projet redonne par là même un sens à une géométrie qui existait mais que l'on ne perçoit pas actuellement.

Le projet propose un espace public global avec des usages diversifiés.

Introduction d'inflexions (courbes) au niveau de la réorganisation de certaines voiries.

Le projet préserve également la lumière dans les cours d'écoles, en prolongeant le site dans ces cours.

Création d'une dalle sur parking traversée de pins sylvestres formant une voûte supérieure.

La séance du vendredi 2 octobre est levée à 19H00.

B . Site de Libramont

Le jury adopte le même modus opérandi que celui du site de Charleroi pour le jugement des projets de Libramont.

Le jury prend connaissance de l'analyse technique qui lui est présentée projet par projet.

L'analyse technique aborde les aspects suivants :

1. Concept général (thème et sous-thème) sur les sites de réflexion et d'action
2. Examen des critères d'attribution au niveau du site d'étude et du site d'action
3. Eléments spécifiques du projet sur site d'étude et site d'action

Cette analyse est précédée d'un rappel du cadre programmatique et des informations qui ont été délivrées aux candidats :

Situation Libramont-Chevigny, quartier de la Gare

Population 10.947 hab.

Site d'étude +/- 32 ha - **Site de projet** 10 ha

Site proposé par Commune de Libramont-Chevigny et Société nationale des chemins de fer belges (SNCB)

Propriétaires du site majoritairement SNCB, Commune et privés

Comment le site peut-il contribuer à rendre la ville plus adaptable ?

En province du Luxembourg, Libramont-Chevigny est située sur le haut plateau de l'Ardenne belge. Simple hameau jusqu'au XIXe, le village de Libramont va se développer suite à l'arrivée du chemin de fer. Important noeud ferroviaire, Libramont voit sa population passer de 720 habitants en 1900 à 3.800 habitants aujourd'hui. Pôle d'une région rurale, Libramont compte de nombreux équipements publics: écoles, hôpital, centre culturel, halle aux foires, centre de congrès. Son développement s'est fait durant les dernières décennies vers le pôle commercial de Recogne. Aujourd'hui, une nouvelle dynamique d'aménagement se met progressivement en place dans le quartier de la Gare. La prochaine libération de toute exploitation ferroviaire d'une partie des terrains au Sud-Ouest des lignes de chemin de fer constitue un atout pour développer le centre de Libramont. C'est pourquoi, la Commune souhaite un plan directeur de la zone.

Stratégie de la ville

Noeud ferroviaire, Libramont s'est développée de part et d'autre des lignes de chemin de fer. Le quartier du centre au Sud-Ouest des voies comprend de nombreux bâtiments publics autour de la place Communale. La rive Nord-Est du chemin de fer accueille le pôle intermodal autour de la gare et des équipements publics. Le franchissement des lignes de chemin de fer se fait seulement en deux points. La volonté de la commune est de restructurer les deux rives du chemin de fer et les relier afin de créer le « Coeur de Libramont ». Cette réponse aux besoins démographiques, commerciaux et d'espaces d'activités doit permettre de renforcer l'attractivité de la gare et développer le rôle administratif de Libramont. Trois axes d'action ont été déterminés: améliorer la fonctionnalité de la gare afin d'en faire une gare du XXIe siècle, redynamiser le parvis de la gare en le densifiant et relier les quartiers de part et d'autre des voies du chemin de fer.

Définition du site

Le site comprend deux parties séparées par le chemin de fer: 1° le parvis de la Gare au Nord-Est des voies ferrées. La gare est utilisée quotidiennement par près de 3.000 voyageurs. Les flux de circulation

- kiss and ride, arrêt de bus, accès aux voies - ne sont plus fonctionnels. La mobilité autour de la gare doit être revue en privilégiant l'intermodalité et les modes doux. Le parking voitures devant la gare est saturé et une restructuration de l'offre en parkings voyageurs de chaque côté des voies doit permettre de diminuer la circulation sur les points de passage des voies ferrées. 2° le Triangle au Sud-Ouest des voies ferrées. La SNCB va libérer de toute exploitation ferroviaire cette partie du site, et notamment le « triangle de retournement » qui permet aux trains de faire demi-tour. La valorisation de cette zone permettra de développer l'accueil des voyageurs - parkings, accès aux voies,...- et de relier la place Communale à la gare.

Futur du site en relation à la famille de site et à l'Adaptabilité

Le Coeur de Libramont comprend 3 étapes ou «sous-projets»: 1° la liaison entre la rue de l'Ancienne gare et le parvis de la Gare ainsi que ses terminaisons. Pour la liaison réservée aux modes doux, piétons et vélos, la Commune souhaite la réalisation d'un passage sous voie et non une passerelle vu les contraintes climatiques. Cette option est à reprendre au minimum. Le couloir sous voie se termine au Sud, par un nouveau parking voyageurs et un immeuble d'accompagnement, et au Nord sur le parvis de la Gare à réaménager ; 2° le quartier de la Gare avec 19.500 m² de logements, bureaux, commerces et services de proximité et un parking de 500 places ; 3° le Triangle avec une voirie partagée reliant la rue de l'Ancienne gare à la place Communale en distribuant un développement immobilier de 73.000 m² de logements, bureaux, commerces et services de proximité et un parking de 1.000 places. Durant les différentes étapes de son aménagement, la continuité de l'ensemble de la fonctionnalité du site - train/bus/parkings - doit impérativement être assurée tout en conservant l'accès aux locaux techniques de la SNCB. Vu l'importance des moyens nécessaires à l'aménagement du site, chacune des trois étapes doit faire l'objet d'une programmation flexible et évolutive. La réalisation des zones de parcage doit être échelonnée et modulaire: les parkings voyageurs sont à prévoir en première étape et les parkings résidents en fonction de la réalisation des bâtiments. Les plateaux de bureaux et de logements doivent être réversibles afin de s'adapter à l'évolution de besoins non encore définis précisément. Enfin, la planification doit intégrer une libération des terrains en fonction du choix du mode de réalisation des bâtiments et de l'aménagement des espaces publics.

Les 18 projets présentés sont :

DR341 - RURALITÉ URBAINE -
EB076 - LE LIEN -
EB206 - [RAIL]WAY TO -
FB105 - 50 SHADES OF GREEN -
GB785 - LIBRAMONT CHEVIGNY - NET | POLES | POINTS -
GC704 - BOTH SIDES OF THE STORY -
HX866 - LE FAISCEAU DES POSSIBLES - PRESELECTION
LL081 - URBAN QUILT: STITCHING A TRANSFORMING COUNTRYSIDE -
NH253 - OTHERSIDE -
NI999 - A COEUR OUVERT -
PC291 - UN TOIT POUR LE FLÂNEUR -
PO685 - BATTEMENTS LIBRES -
PP715 - GREEN HEART -
UR338 - THE GREEN SYNAPSE -
WC891 - LIBRAMONT IN EVOLUTION -
WL159 - ECHI-LIBRÀ -
WW175 - VITALIZE, ATTRACT AND PARTICIPATE -
ZN483 - URBAN TWINS -

Dans un premier temps, l'examen des projets n'éveille aucun enthousiasme parmi les membres du jury. Après réflexion, il semble que la qualité relative des propositions témoigne d'une difficulté à répondre au programme imposé. Ce dernier est jugé par les membres du jury beaucoup trop contraignant au niveau de la densité exigée sur le site, entraînant à une « quadrature du cercle » dans laquelle ont dû se débattre les auteurs de projets.

En première analyse, le jury n'a donc descélé aucune réponse pertinente parmi l'ensemble des propositions. Il a toutefois retenu 3 projets qui se démarquent, et qui pourraient constituer une base de réflexions utile à la réalisation d'un projet pour Libramont, tout en insistant sur la nécessité de la révision ou adaptation des données programmatiques, mieux adaptées au site.

A l'issue de cette analyse, les 3 projets suivants sont retenus :

- FB105 - 50 SHADES OF GREEN -
- HX866 - LE FAISCEAU DES POSSIBLES -
- NH253 - OTHERSIDE -

Commentaires par projet :

FB 105 50 shades of green

Principe général

Organisation sur base d'une « résille verte et bleue » permettant de développer une agriculture urbaine par les habitants du quartier, afin de créer de l'activité et un cadre de vie de qualité. Ce caractère spécifique du quartier permettra d'attirer les visiteurs

Adaptabilité :

Phasage en 3 étapes selon le descriptif de site

Réversibilité plateaux : variété de typologies mais pas de processus de transformations proposé

Intérêt du projet :

Répond à la demande de forte densité tout en conservant une bonne échelle (max R+2)

Le projet développe une place sur 2 niveaux devant la gare.

Le projet propose des jardins potagers (« coussin agricole ») sur les terrains SNCB situés en frange des lignes de chemin de fer), mais il ne les figure pas en plan.

HX 866 Le faisceau des possibles

Principe général

Créer une nouvelle centralité pour Libramont par la mise en place progressive et conjuguée de 2 processus:

- « les invariants »: ossature pérenne de l'espace public, rues, places, promenades
- « les bourgeons »: processus participatifs, ouverts à l'incertain, encadrés par la Commune

Adaptabilité :

Colonisation progressive des espaces publics « invariants » par des projets « bourgeons ». Proposition détaillée pour les 20 prochaines années

Réversibilité plateaux : Immeuble de parkings R+4 mutable progressivement en bureaux

Intérêt du projet :

Si la présentation du projet est jugée parfois confuse et peu explicite, le projet se distingue toutefois par une conception sous-tendue par des partis forts :

- Le passage piéton souterrain est marqué par 2 espaces marquants, sortes de signaux situés de chaque côté des voies. Ces 2 pôles structurent le projet.
- La création d'un nouvel axe multimodal parallèle aux voies ferrées, raccordant les différents cul-de-sacs actuels.

La liaison à la place communale est conçue par modes de circulation doux.

NH 253 Otherside

Principe général

Transformer la gare en un environnement partagé et dynamique par une large connexion jouant sur les niveaux afin de constituer le « pivot » entre les deux rives du chemin de fer et connecter les différentes fonctions du site: gare, logements, commerces, bureaux, services publics,...

Adaptabilité :

phasage proposé:

> 3 phases de la gare vers le sud

>au sud: parc et plan incliné/plantations/constructions successives

Réversibilité plateaux : non abordé

Intérêt du projet :

Le projet prend le parti de laisser du « vide », sorte de respiration du projet, ce qui constitue son point fort. La liaison avec la place de la maison communale s'opère via un large parc urbain constitué par les espaces verdurés.

Toutefois, les connections entres les nouveaux quartiers et le bâti existant ne semblent pas bien étudiées.

Certains éléments semblent également surdimensionnés comme les rampes d'accès aux parkings souterrains dessinés au niveau des habitations

La séance du samedi 3 octobre est levée à 12H00.

Bernard DEFFET,

Président du jury belge de la 13° session des concours EUROPAN



RAPPORT DU JURY BELGE

13° SESSION DES CONCOURS EUROPAN

SECONDE SESSION

Liège (B)

Musée des Beaux-Arts de Liège

21 novembre 2015

COMPOSITION DU JURY

COMMANDE URBAINE / ARCHITECTURALE

Martine RIDIAUX, Architecte, Direction de l'Aménagement opérationnel de Wallonie

Emmanuel LAURENT, Head of Property Development Department / ArcelorMittal Belgium Real Estate (and Holland)

DESIGN URBAIN/ARCHITECTURAL

Anne-Mie DEPUYDT, Architecte, bureau uapS, www.uaps.net, Paris

Laura FALCONE, Architecte, équipe Due di Quattro, lauréat d'Europan 11 (Sambreville), Italie

Makan RAFATJOU, Architecte Urbaniste, <http://www.makan-rafatdjou.com>, Paris.

Bernard DEFFET, Architecte Urbaniste, <http://www.baumans-deffet.be>, Liège, Belgique.

PERSONNALITE

Bernard REICHEN, Architecte Urbaniste, <http://www.reichen-robot.fr>, Paris.

SUPPLEANTS

Jean-Michel DEGRAEVE, Architecte Urbaniste, V-P d'EUROPAN Belgique, Bureau Habitat-Concept

Fabienne HENNEQUIN, ir-architecte Urbaniste, Liège, Belgique

Membres supplémentaires pour le projet suisse :

Robert PROST, ingénieur ENSAM, architecte DESA à Paris

Jürg CAPOL, architecte, Lausanne

Séance du samedi 21 novembre 2015

La séance débute à 9H00.

Tous les membres du jury sont présents hormis les membres suisses qui rejoindront le jury l'après-midi pour la séance qui les concerne.

Monsieur P. SAUVEUR, Président d'Europan Belgique, intervient pour rappeler aux membres du jury les critères d'évaluation de cette deuxième phase du jury.

Pour ce faire il fait lecture de l'article 3.1.4. des procédures des concours internes aux structures d'Europan :

« Lors de la seconde session du jugement, le jury examine les propositions selon :

- La relation entre leur concept et le site
- La pertinence par rapport au thème et aux enjeux du développement durable
- La pertinence de leur programme par rapport au cadre programmatique du site dans lequel elles s'inscrivent.
- La capacité à s'inscrire dans un processus urbain adapté au contexte
- L'aspect innovant des espaces publics proposés
- La prise en compte du rapport entre l'habitat et les autres fonctions
- Les qualités architecturales
- Les qualités techniques »

Le président rappelle également la règle concernant le nombre et le type de prix à attribuer : en fonction du nombre de site de la Belgique (2), le jury belge pourra au maximum décider de 2 prix lauréats et 2 prix mentionnés sur l'ensemble de la session.

Les prix dit anciennement « cités ou honorable mention » sont maintenant appelés « spécial mention » et peuvent être attribués de façon illimitée comme auparavant.

Seuls les prix de lauréats et de mentionnés sont valorisés par douze mille euros pour le prix lauréat et six mille euros pour le prix mentionné.

La première phase du jury s'est principalement attachée à détecter les projets conceptuellement intéressants et innovants par rapport au thème d'Europan 13.

Cette seconde phase tentera de déceler les projets qui présenteront la performance de relier leurs idées innovantes à la réalité du contexte et de ses problématiques, des projets qui auront su proposer une échelle en réelle adéquation au site - en résumé, des projets ayant réussi l'intégration de tous les critères et présentant également la qualité de se positionner en projet potentiellement opérationnel.

Monsieur DEGRAEVE qui était présent en début novembre, à la réunion de Bratislava en fait un rapide compte rendu aux membres du jury, évoquant les réflexions qui ont eu lieu sur les projets au cours des débats sur les projets pré-sélectionnés.

Les membres du jury choisissent d'entamer leurs débats autour des projets de Charleroi.

Site de Charleroi

Les membres du jury procèdent à un examen individuel de chaque projet en fonction des critères de sélection de seconde phase de jury.

Après ce temps de réflexion et d'analyse, le président propose de passer à un vote pour connaître les préférences de chacun.

Les 7 membres effectifs du jury voteront, les membres suppléants présents s'abstenant.

Suite au vote, il ressort que les projets emportent les nombres de voix suivants :

EH 195 3 voix

KU 317 4 voix

LS 756 0 voix

QD 4574voix

TW 7104 voix

XQ 1736 voix

ZO 497 0 voix

Le jury se penche sur les 3 projets ayant obtenu le moins de voix, voire aucune voix, et justifie ses choix :

EH 195 CONVERGENCES

Le projet propose un sol continu qui ne questionne pas suffisamment les limites du site et son raccord à celles-ci.

Il imagine un espace collectif dont le cadre spatial ne permet pas l'appropriation des usages à travers le temps.

Il y a un manque de convivialité entre l'espace public et les bâtiments, dénotant un mauvais ancrage de ceux-ci.

ZO 497 REFLEXION

Il y a un manque d'adaptabilité du fait du parti de démolition, de surcroît sans prise de position ou d'explication sur le sujet.

Il y a abstraction du lieu, sans définition de la façon de l'enrichir.

Le projet propose une continuité au niveau du sol, mais sans s'interroger sur les limites rencontrées. En cela, le projet est « flottant »

En finalité, le projet reste très hermétique à la ville et aux usages.

LS 756 GILLY JUMPER

Le projet définit deux grandes zones mais l'interaction entre les différents lieux n'est pas démontrée.

Il n'apporte pas d'informations sur le développement de différents scénarii dans ces espaces « capables » . En cela, il reste trop théorique et trop conceptuel.

On perçoit également un hiatus entre le bâtiment proposé, où se concentrent beaucoup de fonctions, et un espace public vide, indéfini et sans adaptabilité étudiée.

Le jury engage alors un échange d'idées sur les 4 projets ayant retenu le plus de voix

KU 317 Making room for Gilly

Le projet démolit et transforme un espace improbable en permettant un mode d'usages et d'adaptabilité du lieu de façon intéressante.

Le projet « fonctionne » avec un minimum d'efforts . En cela, il est efficace, proposant une bonne réversibilité dans l'espace public.

Il peut se comparer dans son parti général au projet XQ 173 qui pourrait être plus coûteux dans sa réalisation, et plus complexe.

Le projet intègre une réflexion sur la mobilité, en conservant notamment les voiries existantes.

On lui reprochera par contre de s'être concentré sur l'arrière de la maison communale et moins sur la partie avant.

XQ 173 The heterotopia pool

Projet « socles »

En imaginant de creuser le sol pour y créer de nouveaux espaces, il met en valeur les bâtiments existants, en les mettant sur « socles ». Cela lui permet également de créer une bonne relation avec l'accès au métro.

Le fait de prolonger ce principe à l'arrière semble plus complexe car les relations des bâtiments arrières à ce niveau créées semblent moins évidentes. En cela, l'espace arrière semble moins étudié.

Le jury souligne toutefois l'aspect coûteux d'une telle réalisation

TW 710 Gilly – Made it yourself

Projet plutôt réaliste, proposant un nouveau type d'îlots pour Charleroi.

Le projet conçoit des espaces aux usages très définis, d'autres ouvrant de nouvelles potentialités

C'est un parti assez original, peu traité dans l'ensemble des rendus, en bonne politesse par rapport au bâti existant et aux limites du site

L'échelle est juste.

L'idée que des espaces partagés puissent aussi se situer à côté d'espaces collectifs est plus inhabituelle mais demeure intéressante.

Le projet est moins intéressant au niveau de l'adaptabilité au lieu, en juxtaposant des espaces les uns aux autres.

Le projet démolit et reconstruit beaucoup. En ce sens, Il y a peu d'adaptabilité au lieu (bâti existant, métro,...)

QD 457 Sur les pavés, la place

Importance de l'intervention du projet sur le sol, modelé et continu.

Définition d'un sol continu et d'un vide proposant des balises qui ouvrent des possibilités.

Appréciation favorable de l'idée de la continuité du sol et des bâtiments « lanières »

Projet emblématique mais radical. Le projet n'a de valeur que dans son entité.

Le jury décide de retenir ces 4 derniers projets . S'engage ensuite un débat sur les niveaux de prix à attribuer à ces projets. Il ressort de ce débat que si les projets apportent des éléments de réponse souvent intéressants, aucun d'entre eux n'a été descellé comme projet répondant, de manière globale et novatrice, aux questionnements du site, donc qu'aucun ne pourrait atteindre le niveau d'excellence correspondant au titre de lauréat. Le jury reconnaît en contre partie que les problématiques posées étaient complexes et pense que la réflexion sur ce site devrait être prolongée au départ des concepts des 4 projets retenus notamment au niveau des idées apportées (travail sur les niveaux, maintien ou non du bâti existant, ancrage au site de nouvelles interventions,...)

Le jury procède à un vote sur les 4 projets, dont il ressort par ordre décroissant de voix de préférence :

XQ 173
KU 317
QD 457
TW 710

Le jury décide d'attribuer :
le prix de « mention » aux projets
XQ 173
KU 317

Et le prix de « mention spéciale » aux projets
QD 457
TW 710

Site de Libramont

Comme précédemment, les membres du jury procèdent à un examen individuel de chaque projet en fonction des critères de cette seconde session.
Le président propose ensuite de passer à un vote pour connaître les préférences de projets.
Suite au vote, le projet FB 105 est retenu à l'unanimité.

Le jury revient ensuite sur les 2 autres projets et justifient de ne pas les retenir en phase finale :

NH 253 Otherside

Le jury s'est interrogé sur le rôle important donné à l'espace vert. La nature jouera-t-elle le rôle de liaison attendue ? le parc créera-t-il la centralité ? Le doute s'exprime clairement sur ces sujets.
Le jury a également analysé plus avant la typologie urbaine proposée qui ne lui semble pas adaptée à la ville de Libramont.

HX 866 Le faisceau des possibles

Le projet séduit par le principe exposé, le texte est intéressant. Cependant le projet présenté communique mal les idées, et la conception du quartier proposée est fort peu compréhensible aux yeux du jury.

Pour les raisons déjà évoquées en première session, le jury ne souhaite pas attribuer le titre de lauréat ou de mentionné au projet **FB 105 50 shades of green**
C'est pourquoi, il lui attribue le titre de « mention spéciale »

Les 4 projets de Charleroi et le projet de Libramont reçoivent les commentaires suivants :

XQ 173 The heterotopia pool **Projet mentionné**

Le concept global s'appuie sur des éléments identitaires de la ville.

Il veut donner à l'espace étudié une identité spécifique et forte.

Il crée un espace public par un vide creusé qui permet de relier le plan «Jules Destrée» jusqu'à la rue du Calvaire.

Cet espace malléable, ponctué d'objets architecturaux, rappelle les objets emblématiques de Charleroi.

Il génère un réseau de circulation qui va au-delà de l'espace proposé.

Le geste radical de se mettre au niveau de la piscine permet de mettre en valeur et d'identifier les lieux existants (école, centre culturel, métro).

Il installe une profondeur visuelle accentuée par une trame d'arbres autour de la plate-forme qui permet à la fois de ramener la nature en ville mais également d'unifier les différents types d'espaces ouverts qui se juxtaposent dans ce lieu.

Le projet ne fige pas le site et permet une adaptation des usages au travers le temps.

KU 317 Making room for Gilly Projet mentionné

La question de la ville adaptable peut-être considérée au titre du projet comme au titre de l'existant. La force du projet consiste à concilier ces deux visions en proposant un « bâtiment complexe » conçu à partir de la réutilisation du pôle sportif mais en le complétant par des interventions nouvelles traitant principalement les liaisons avec la plateforme centrale et avec la rue du Calvaire.

Sur cette base est installé un parcellaire « objectif » qui construit les fondements du projet architectural. Chaque bâtiment fait ensuite l'objet d'un traitement architectural et programmatique qui lui est propre. Le réemploi et les projets nouveaux sont assemblés dans une même démarche pour créer un ensemble cohérent associé à un aménagement des espaces extérieurs jointifs.

Sur cette base, l'espace public est structuré autour de l'axe du métro où se construit un parc végétal intégrant aussi du stationnement et une voie de desserte locale.

Ce projet a la capacité de construire un récit urbain qui préserve la qualité métropolitaine associé aux équipements existants tout en proposant une lecture totalement nouvelle des espaces et des fonctions. Il permet surtout d'y intégrer une programmation capable de se substituer aux fonctions obsolètes telle que celle de la piscine.

Un espace polyvalent progressivement fermé, couvert et extérieur permet des activités urbaines (marché, événements,...). Il peut être étendu à l'ensemble de la place définie par la maison communale et le nouvel ensemble recomposé. Cette maison communale est traversée par un passage vers la place intérieure qui facilite la jonction avec le métro et la desserte minute.

C'est une approche particulièrement sensible et pertinente, capable de générer un lieu fort et contemporain totalement respectueux d'un héritage identitaire autant qu'architectural

TW 710 Gilly – Made it yourself - Projet mention spéciale

Projet fortement structuré autour de deux axes transversaux de natures différentes et complémentaires :

- un accès piétons reliant les stations de métro
- un axe des équipements comportant des parvis

C'est aussi un projet très ordonnancé par du bâti neuf, au détriment du bâti existant, mais apportant une nouvelle échelle en politesse avec le tissu urbain limitrophe.

Cette échelle « domestique » est mise en valeur avec tout un ensemble d'espaces verts attenants.

Le projet permet une multitude de scénarii de programmation tant pour le bâti que pour les espaces verts.

Si la cour d'école primaire est clôturée par un nouveau front bâti, dont on peut regretter la volumétrie trop uniforme, la cour de l'Athénée est au contraire mise en vis-à-vis des nouveaux jardins et bénéficie d'un ensoleillement optimisé.

Le projet fait le pari intéressant du développement de nouveaux espaces collectifs et mutualisés (jardins) comme accompagnement des équipements existants et créés et comme une nouvelle source potentielle de nouveaux usages communs valorisant une polarité urbaine autour du métro.

On peut déplorer la démolition de la piscine pour reconstruire un peu plus loin un nouvel équipement sportif.

Enfin la dimension paysagère, pourtant au cœur du projet, aurait mérité un meilleur développement qualitatif.

QD 457 Sur les pavés, la place Projet mention spéciale

Le projet prend ouvertement le parti du renouvellement urbain.

En dehors de la maison communale, tous les bâtiments du pôle sportif existant sont démolis.

Si on accepte le préalable et si on fait abstraction de la grande qualité graphique et esthétique, on peut ensuite analyser les hypothèses urbaines posées pour la transformation du quartier.

L'idée de base est celle de la construction d'un « sol continu ». Le sol modelé intègre un ensemble de fonctions qui sont elles-mêmes mise en résonance avec des bâtiments nouveaux.

L'effet produit qui peut être assez spectaculaire associe la cohérence d'un sol générique (dont les références sont prises dans l'histoire de Charleroi) à une logique de « collection » constituée par des bâtiments isolés et longilignes qui ouvrent des vues vers les cours des écoles et les horizons de Charleroi.

Une telle démarche a la capacité de produire un lieu unique, fort et mémorisable.

C'est une démarche ambitieuse qui implique une grande maîtrise des programmes et des architectures.

C'est aussi une démarche qui fractionne les actions dans une échelle totalement cohérente avec son environnement.

Le prix à payer est la démolition d'équipements qui ont construit l'histoire et l'identité de ce quartier

FB 105 50 shades of green Projet mention spéciale

Le projet cherche à développer deux grandes continuités paysagères suivant la tracé du chemin de fer et de part et d'autre de celui-ci.

L'intérêt de cette recherche de continuité à l'échelle du paysage stimule la curiosité en ce qui concerne l'intégration du projet dans son contexte plus global.

De ce point de vue, une projection permettant de positionner le projet dans un contexte beaucoup plus élargi aurait été intéressante.

On perçoit un réel effort de hiérarchisation, de définitions et concrétisation des différentes parties du projet et un intérêt des liens entre la hiérarchie des modes de circulation et la diversité des fonctions et typologies proposées.

Le plan de la gare, côté nord, développe une intéressante générosité fonctionnelle et formelle (accès en décaissé vers passage sous voies).

L'amorce du passage sous voies en partie sud semble moins appropriée (peu développée sur les plans).

Les différentes typologies proposées suggèrent une richesse d'appropriation. Il eut été intéressant de « tester » les typologies afin d'entrevoir les possibles niveaux d'interprétation ou d'évolution dans le temps de celles-ci.

De manière générale, la dimension « verte » du projet semble convaincante et pouvoir offrir un esprit à cette nouvelle manière d'habiter. La question des éventuelles limites public-privé reste cependant posée.

L'anticipation sur le devenir possible de la gare verte /paysagère située sur au sud du projet est appréciée.

Le Président d'Europan remercie le Président et les membres du jury et la séance est levée à 14h30.

Rapport établi à Liège, le 26 novembre 2015

Bernard DEFFET,
Président du jury belge de la 13^e session des concours EUROPAN